

Le 05 novembre 2015

# REFORME NOMENCLATURE DCSP

Depuis longtemps déjà, **SYNERGIE-OFFICIERS** soutient le projet d'une refonte de la nomenclature, essentielle à l'évolution du Corps des Officiers.

Cette refonte a été également souhaitée par le Ministre de l'Intérieur, qui dans sa lettre de mission de juin dernier demande à l'administration une définition claire et transverse des missions du Corps de Commandement, en vue de parvenir à une révision volumétrique du nombre d'Officiers.



Puisque cette déflation est le seul moyen de parvenir à un exhaussement des missions confiées aux Officiers, et donc *in fine* d'obtenir une revalorisation indiciaire enfin digne de notre statut, **SYNERGIE-OFFICIERS** est et restera extrêmement vigilant dans la mise en œuvre des instructions confiées par le Ministre de l'Intérieur.

Or, force est de constater qu'à ce jour, l'administration ne joue pas le jeu. La quasi-totalité des Directions d'emploi de la Police Nationale, sommée de purger ses organigrammes, s'est contentée de proposer la suppression des postes « R », c'est à dire ceux qui ne figuraient déjà pas dans la nomenclature.

Face à l'importance de cette réforme pour l'avenir du Corps de Commandement, **SYNERGIE-OFFICIERS** ne peut se contenter de si peu.

En réaction à l'inertie de l'administration, **SYNERGIE-OFFICIERS** formule les propositions suivantes de refonte de la nomenclature DCSP :

Pour la DCSP, comme pour toutes les autres Directions d'emploi de la Police Nationale, la baisse des effectifs n'est envisageable que si elle est conjuguée avec un meilleur positionnement des Officiers.

Au sein de chacune des missions de Police (Ordre public, Judiciaire, Renseignement) ainsi qu'au sein de chacun des services mettant en œuvre ces missions il convient de déterminer les postes pouvant être économisés et/ou réorientés, avec en ligne de mire permanente l'exhaussement structurel, fonctionnel et hiérarchique de l'actuel corps de commandement.

## Les Etats-majors Zonaux

---

La Zone étant désormais l'échelon de référence, comme pour les autres Directions, **SYNERGIE-OFFICIERS** estime important que le positionnement des Officiers y soit renforcé, notamment pour répondre aux nombreuses demandes de la DCSP, des DDSP (renforts en effectifs, en moyens, remontées d'informations).

## Les départements

---

En raisonnant sur la fusion des régions, les Commissaires de police sont parvenus à rehausser en niveau D et E de nombreux postes dans le but de répondre à une mobilité... circulaire.

A l'aune de cette réalité, **SYNERGIE-OFFICIERS** réclame l'équité, qui correspondrait à obtenir davantage de responsabilités au niveau des Départements.

**SYNERGIE-OFFICIERS** revendique donc l'attribution aux officiers de tous les postes de DDSP mono-circonscription (Creuse, Cantal, Nièvre etc..) voire à 2 circonscriptions (Haute Saône, Meuse, Ardennes, Haute Marne etc..) que la DCSP peine à pourvoir par manque de volontaire chez les commissaires. Inutile ici de dérouler le florilège des intérim effectués en quasi permanence par des officiers.

## Les DDSP Adjoints

---

Dans le même schéma de raisonnement, **SYNERGIE-OFFICIERS** prétend légitimement à des postes nouveaux de DDSP Adjoints, dans des départements d'un niveau supérieur à ceux dans lesquels nous occupons déjà ces fonctions (Vosges, Ardennes, Aisne, etc)

## Les circonscriptions

---

Le pragmatisme impose de réduire à 3 le nombre total d'Officiers dédiés aux CSP, et encore seulement les plus importantes. Le «découpage» serait alors le suivant :

- 1 CDT EF chef de service, 1 CDT N4 adjoint et chef USP et un officier chef de la BSU.

Pour les circonscriptions les moins importantes (25 000 hab. + critères) :

- 1 CDT EF chef de service, 1 CNE N3 adjoint et chef USP, la BSU pouvant être dévolue à un major.

## L'Ordre Public

---

Le récent projet de réforme de la DCSP, qui prévoit entre autres le passage des SOPSR et UOPSR sous la coupe des SSP, a permis grâce à l'accroissement artificiel des effectifs d'envisager de réinstaller à la tête de ces grosses unités des Commissaires de Police, de niveau D voire E.

Or, lorsqu'on prend l'exemple de DIJON, où on gonfle artificiellement un poste D en rajoutant les fonctions de Chef à celles de Commissaire Central et DDSP Adjoint on ne peut qu'être suspicieux : qui dirigera de facto au quotidien le SSP ? Le Commandant Fonctionnel, bien évidemment !

**SYNERGIE-OFFICIERS** demande donc que dans toutes les villes de la dimension de DIJON, où cette manipulation grossière est susceptible d'être reproduite, les postes Chefs SSP soient commandés par un EF.

De même, pour toutes les DDSP mono-circonscription dans lesquelles il y a 1 chef SSP Commissaire, il faut confier ce poste à un EF, qui occupe pour le moment les fonctions d'Adjoint.

Il doit en être également ainsi pour toutes les grosses DDSP dans lesquelles 1 voire 2 fonctionnels sont actuellement positionnés.

**SYNERGIE-OFFICIERS** réclame la fin d'une gabegie visant à permettre le maintien de Commissaires de Police «décoratifs», et exige que les Officiers déjà en place acquièrent enfin tout le commandement réel que leur niveau d'expertise autorise.

D'une manière générale, le management étant dans la période actuelle un facteur crucial de RPS, **SYNERGIE-OFFICIERS** estime plus essentiel de renforcer le nombre d'officiers dans les SSP, que de les affecter comme OPJ dans des services judiciaires sur encadrés par des gradés (46 % du CEA est gradé).

## Les Suretés Départementales

---

**SYNERGIE-OFFICIERS** propose d'établir une toute nouvelle nomenclature applicable aux SD, sur la base de la classification des DDSP.

En fonction de critères objectifs (taille de la circonscription, sensibilité..) il faut imposer le principe de Chef SD Cdt EF, et envisager que dans la plupart des Brigades ne persistent qu'un Chef (N3 ou N4 voire N5 selon la taille des agglomérations) et un Adjoint. En aucun cas il ne devra être possible qu'un Officier occupe la place de n°3.

En corollaire évidemment, **SYNERGIE-OFFICIERS** propose la suppression de tous les postes d'Officiers Chef de groupe, dont le positionnement relève du corps CEA.

## Les BSU

---

Selon une même logique, **SYNERGIE-OFFICIERS** estime qu'il conviendra de retirer des Officiers dans les BSU que l'on peut appeler intermédiaires (villes de 70 000 habitants). Ces BSU, qui comptent une vingtaine de fonctionnaires, peuvent être simplement dotées à leurs têtes d'un Officier (niveau N3 ou N4), utilement épaulé par un jeune Lieutenant ou un Major.

## Les Services de Renseignement

---

La réforme des services de renseignement, avec la création des RT, n'est toujours pas aboutie. La nomenclature afférente doit encore prendre en compte l'OPA hostile des gendarmes visant à récupérer des postes à responsabilités partout sur le territoire, ainsi que la réforme des régions, qui devra être envisagée pour le renseignement territorial.

D'une manière générale, **SYNERGIE-OFFICIERS** fustige l'infantilisation des Officiers faite sous couvert d'une notion d'expertise, dont notre corps n'est pourtant pas moins bien doté que celui des Commissaires de police.

**SYNERGIE-OFFICIERS** préconise de revoir la nomenclature des postes au sein des départements les plus grands, ainsi que dans les régions nouvelles et exhausser à l'emploi de fonctionnel tous les postes de chef SDRT tenus par des commandants.

Selon la même logique que pour le judiciaire, il faut déflater toutes les antennes de postes RT afin qu'à terme elles ne comptent qu'un seul Officier, ou un Major, à leur tête.

Enfin et surtout, **SYNERGIE-OFFICIERS** sera extrêmement vigilant quant aux postes de chefs SDRT que l'administration voudra nous confier, en compensation des postes pourvus aux gendarmes.

## Les structures annexes (CRIR, GIR SP, Préfecture)

---

Concernant les CRIR, la réforme est en cours, avec la suppression des postes d'Officiers (**SYNERGIE-OFFICIERS** porte une attention particulière à leur reclassement).

Pour les GIR SP, **SYNERGIE-OFFICIERS** réclame que les Officiers soient positionnés en tant que Chef du GIR ou Adjoint, mais pas moins. Plus aucun Officier ne doit être numéro 3 d'un GIR.

Dans les Préfectures, il est nécessaire de répertorier et nomenclaturer les postes occupés par les Officiers. Eu égard au contexte actuel de sécurité sous toutes ses formes, **SYNERGIE-OFFICIERS** revendique un positionnement effectif dans les Préfectures (spécialement en vue de la création de «supers préfectures»).

## La Direction Centrale

---

**SYNERGIE-OFFICIERS** estime qu'il est là encore possible de supprimer des postes d'Officiers, tout en rendant plus lisible leur positionnement. En contrepartie nous revendiquons l'attribution de postes de chefs de services ou de Divisions, à la place des actuels Commissaires de police, qui sont secondés par des Commandants ou Cdt EF parfaitement compétents pour les substituer.

**Le Bureau National.**

 SYNERGIE  
OFFICIERS